



L'application «Ma Santé» simplifie la gestion de votre santé au quotidien. Accessible et intuitive, elle regroupe plusieurs services pour répondre à vos besoins en matière de santé, depuis le suivi des remboursements jusqu'à la mise en relation avec des professionnels médicaux.

Fonctionnalités principales

1. Carte de tiers payant numérique

- Accès rapide et pratique à vos cartes de tiers payant directement dans l'application.

2. Suivi des remboursements

- Déclarez vos factures et suivez vos remboursements en un clic.

3. Gestion des contrats et des bénéficiaires

- Consultez vos garanties et gérez vos bénéficiaires facilement.

4. Réseau de soins partenaire

- Trouvez des professionnels de santé proches de chez vous, avec des tarifs préférentiels et des garanties de qualité.

Transmission des justificatifs dématérialisés

L'application «Ma Santé» facilite le partage de vos justificatifs nécessaires pour les remboursements (ordonnances, factures, devis, etc.) sous format dématérialisé. Voici les étapes à suivre :

1. **Connexion** : Accédez à votre espace assuré, soit depuis le site [[Connexion | Ma Santé](#)] ou directement via l'application.

Via l'application avec ce lien QR Code (à partir de juillet 2025)



2. **Remboursements** : Rendez-vous dans la rubrique dédiée pour demander un remboursement.
3. **Dépôt des documents** : Sélectionnez le type de soins concerné et téléchargez vos justificatifs (formats acceptés : photo, PDF, JPEG, PNG).

Services en ligne pour vos besoins en santé

1. Accès simplifié :

- Créez votre profil via l'application ou le site Internet en cliquant sur « Première connexion ». A réception de votre mail de bienvenue.
- Besoin d'aide ? La fonction « Identifiant ou mot de passe oublié » est disponible.

2. Consultation de vos garanties :

- Accédez à vos garanties santé spécifiques en vous connectant à votre espace personnalisé.

3. Support et assistance :

- Retrouvez les contacts des conseillers Crédit Agricole pour des informations complémentaires ou une aide sur vos contrats.

Services de téléconsultation

- Disponible 24/7 : Consultation avec des professionnels de santé par téléphone, visioconférence ou chat, sans frais supplémentaires.
- Professionnels certifiés : Tous les intervenants sont diplômés et inscrits à leur ordre professionnel.
- Confidentialité garantie : Les échanges respectent les règles de confidentialité médicale.

Avantages exclusifs dans les réseaux partenaires

- 1. Optique :** Montures et verres de qualité, sans reste à charge grâce à l'offre Prisma®.
- 2. Dentaire :** Tarifs maîtrisés et qualité de soins garantis avec traçabilité des prothèses.
- 3. Audioprothèses :** Suivi personnalisé, garantie 4 ans et prêt d'équipement en cas de panne.



Les soins effectués jusqu'au 30 juin 2025 doivent être envoyés à Énergie Mutuelle pour remboursement. Vous disposez d'un délai de deux ans à compter de la date des soins pour en faire la demande.

À partir du 1^{er} juillet 2025, les soins seront pris en charge par Crédit Agricole Assurances. Aucun délai de carence ne s'applique : l'ensemble des prestations seront effectives dès cette date.

Enfin, le centre de relation client sera à votre disposition pour vous accompagner au **09 72 72 72 50**.

Pour toute réclamation, vous pourrez solliciter nos représentants FO, qui bénéficieront d'un lien direct avec la nouvelle gestion, tout en respectant les obligations de la loi RGPD.